

Chapitre Cinquième.

INSULTES AU CRUCIFIX. CHATIMENTS DES INSULTEURS.

LN Père de l'Église l'a dit : « Dieu est patient parce qu'il est éternel. » La vie présente est surtout le temps de la miséricorde ; le Juge souverain des vivants et des morts remet le plus souvent à la vie future l'exercice de sa justice. Plus d'une fois cependant, dans le cours des siècles, Dieu a vengé dès cette vie, par des châtiments terribles, les insultes faites à la croix. Il voulait sans doute par des leçons redoutables, montrer aux mortels combien lui étaient sensibles ces outrages à l'emblème auguste de la Rédemption ; il voulait inspirer à tous une horreur salutaire pour ce crime abominable qui pousse des hommes, rachetés par la croix, à profaner cette Croix par laquelle ils furent rachetés.

Je me bornerai à raconter des faits accomplis en ce siècle ; peut-être deux ou trois aussi, datant de la grande Révolution.

Presque tous les châtiments que je vais rapporter, si divers en eux-mêmes, se ressemblent tous par un point, l'identité de la peine avec la profanation commise.

Dans l'antiquité, une loi terrible était en vigueur, la loi du talion. Nous la voyons appliquée chez le peuple juif : « Quiconque aura versé le sang humain, dit la Genèse (ix, 5), verra son sang versé. »

Celui qui aura péché, dit la Sagesse (xi-17), sera tourmenté comme il aura péché.

Au livre de l'Exode, tout comme au livre du Lévitique (xxiv-28) et au Deutéronome (xxi-24), le Législateur entre dans le détail et montre, par des exemples, comment doit s'appliquer cette loi du talion : « On rendra âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure (1). »

Retenez bien ce texte et lisez les faits qui vont suivre, vous y verrez cette loi du talion, appliquée par la Providence aux profanateurs de la Croix. Le Sauveur qui avait fait succéder la loi d'amour à la loi de crainte, semble avoir voulu sur le chemin des siècles, garder une partie des antiques rigueurs pour ceux qui, portant sur le crucifix une main sacrilège, insulteraient sa miséricorde et fouleraient aux pieds le Sang de la Rédemption.

« Vers 1830, nous écrit un vénérable vieillard (2), deux ouvriers revenaient de la moisson ; ils passent devant un Calvaire ; furieux de la pluie qui n'avait guère cessé

de tomber, ils veulent se venger sur l'image de Notre-Seigneur, et jettent sur le crucifix leur étriche, bâton de bois dur, servant à aiguïser leur faux.

» L'un atteint le Christ à la poitrine, l'autre à la tête. « Relève ton cou », criait-il en ricanant...

» Un peu plus tard, le premier fut affligé d'un écoulement d'humeur à la poitrine entre les côtes.

» Le second eut la tête comme disloquée, et fut réduit à la mendicité; chacun put le voir pendant plusieurs années, sur les grands chemins, la main et l'avant-bras enroulés autour de son cou, pour maintenir sa tête branlante.

» Le fait, ajoute le fidèle narrateur, s'est passé à Lagny, diocèse de Soissons, canton de Vervins, où il était de notoriété publique. »

L'application de la loi du talion aux insulteurs de croix nous apparaît, frappante encore, dans deux faits racontés par deux écrivains contemporains, d'opinions bien différentes.

Voici ce que Louis Veillot écrivait en 1873 : « Il y a trente ans, après une partie de chasse, un jeune homme, fils d'un des plus grands manufacturiers de la Lorraine, proposa à quelques amis de tirer à la cible sur un christ, qui se dressait à l'extrémité de son jardin.

» Il tira le premier et lui brisa les jambes.

» Le lendemain il avait les deux jambes paralysées, et, vingt-cinq ans après, il ne pouvait encore marcher sans le secours d'un valet de chambre. »

M. Arsène Houssaye, qui n'est pas un dévot, raconte le fait suivant.

« Je chassais à Bruyères avec un de mes amis qui professait l'athéisme. Mon scepticisme ne m'empêchait pas de saluer au passage Jésus-Christ sur son Calvaire.

» Passant devant le Christ du Mont-Saint-Pierre, je saluai gravement ; mon ami éclata de rire.

» — Tiens, me dit-il, tu vas voir comment je fais le signe de la croix. »

» Il appela son chien, lui mit sa casquette et lui secoua la tête pour qu'il saluât.

» Ce ne fut pas assez, il lui prit la patte et lui fit faire le signe de la croix.

» La pauvre bête se mit à aboyer douloureusement, étrangement, furieusement.

» — Eh bien ! es-tu content ? dis-je à mon ami.

» — Très content, me répondit-il.

» Mais il était pâle comme la mort.

» Nous chassâmes comme de coutume ; mais voilà qu'à notre retour, repassant devant la même croix, mon ami se mit à aboyer tout comme son chien, avec un cri plus désespéré encore.

» Je croyais que c'était un sacrilège de plus, mais je vis à sa figure que cet aboiement était involontaire.

» Un instant après, il se remit, essaya de rire comme s'il eût joué la comédie.

» Mais, en rentrant chez sa mère, — une sainte femme, — il aboya.

» Le lendemain, il aboya, puis toujours. »

Le fait suivant remonte à la grande Révolution : « Le 9 mai 1792, les chapelains de Notre-Dame de Garaison étaient chassés de leur saint asile pour avoir refusé le serment schismatique : le 20 mai, la Madone était portée à Monléon, comme objet d'art, ce qui la sauva. Bientôt la chapelle fut fermée. Elle fut vendue comme bien national. Un seul homme, en ces tristes circonstances, se permit un manque de respect envers les choses saintes de Garaison. Un étranger brisa avec une barre de fer la main d'un christ en bois. Ce misérable n'attendit pas longtemps son châtiment : à

1. Exode, XXI, 23-25. — 2. M. l'abbé Pallant, curé de Cilly, diocèse de Soissons.

quelque temps de là lui naissait une enfant, cette enfant n'avait qu'une main (*). » — C'est bien là, appliquée dans toute sa rigueur, la loi du talion.

En 1793, le maître d'école de Bosmon (diocèse de Soissons, canton de Marle) brûla, en présence de ses élèves, le christ en bois de la classe, en le jetant dans le poêle qui la chauffait. — Quelques jours après, un des écoliers témoins du sacrilège, était réprimandé par sa mère, pour sa mauvaise conduite : « Si tu continues, lui dit-elle, le bon Dieu te punira. » — L'enfant (*) lui répondit en son patois : « Il n'y a plus de bon Dieu, no maître l'a brûlé. »

Le maître d'école ne tarda pas à être puni de son sacrilège et du scandale donné à ses élèves : Allant en recette au village voisin, à Cilly, il fut surpris par une rafale de neige, s'égara et périt à travers champs, la nuit. *On le retrouva gelé*, dit une enquête publique (3).

Si nous ne rencontrons pas ici, en la personne de ce malheureux, une application rigoureuse de la loi du talion, ne devons-nous pas du moins reconnaître dans le choix du châtement l'intervention toute spéciale d'une providence vengeresse ? Dieu a parfois de ces ironies envers ceux qui l'insultent. Il fait mourir de froid dans la neige celui qui a livré aux flammes l'image de son Fils crucifié par amour... « *Dominus subsannabit eos* (4). »

La Semaine religieuse de Tours, sous ce titre : *Le Christ de Vauchevrier*, rapporte le fait suivant :

« En 1830, quelques jeunes gens de Chateaurenault et des environs, passant devant la croix stationnaire de Vauchevrier, eurent l'idée sacrilège d'en détacher le Christ et de s'en faire un jouet.

» L'ayant donc arraché violemment, puis mutilé et traîné dans les rues de la ville au milieu de la nuit, ils mirent le comble à cette orgie d'impiété en délibérant sur son sort.

» L'un d'eux proposa de le faire écraser par les charrettes en le jetant sur la route ; un autre, de lui crever les yeux ; un troisième, de l'attacher au balancier de la pompe pour être un objet de risée.

» Et celui-là, mettant la main à l'œuvre, attachait le Christ et lui adressait entre autres injures cet épouvantable blasphème : « Reste là jusqu'à ce que les vers te mangent. »

» Or, il arriva que, deux ans plus tard, au mois de novembre 1832, un garçon meunier était écrasé par sa charrette sur la route d'Amboise à Chateaurenault.

» A la même date, un cultivateur d'une commune voisine perdait tout à coup la vue et souffrait aux yeux d'intolérables douleurs que rien ne put soulager.

» Enfin à Chateaurenault même, un jeune homme de dix-neuf ans, ouvrier cordonnier, était atteint d'un mal étrange, horrible à voir, qui déconcertait toute la science des médecins. Son corps, littéralement rongé par les vers, exhalait une odeur infecte. Quoiqu'il n'y eût pas de plaies apparentes, les vers fourmillaient sous la peau et s'en échappaient en si grande abondance qu'on ne suffisait pas à les enlever.

» Quel rapport y avait-il entre le sort affreux de ces trois jeunes gens et l'attentat sacrilège de Vauchevrier ? Personne ne le soupçonnait. Le crime avait assurément produit dans la population une émotion profonde, mais chacun des coupables avait gardé son secret : ils étaient inconnus.

1. Ce fait est relaté dans le *Messageur de Notre-Dame de Brebrières* (5 novembre 1904), dans un article historique sur Notre-Dame de Garaison, signé *Sainte-Marie*.

2. Cet enfant, devenu vieillard, m'a lui-même raconté cette histoire, nous écrit le vénérable curé de Cilly, M. Palant.

3. M. Palant, curé de Cilly, nous certifie avoir vu les documents de cette enquête.

4. *Psaume* XI, 4.

» La révélation du mystère eut pourtant lieu, quoique tardivement, et ce fut l'occasion d'une scène des plus émouvantes.

» L'ouvrier cordonnier qui avait blasphémé le Christ, bourrelé de remords, écouta le cri de sa conscience, et voulut réparer dans la mesure du possible sa criminelle conduite.

» Il fit donc appeler le curé de la paroisse, le pria d'entendre sa confession et de publier au prône sa faute et son repentir ; puis, en présence de nombreux témoins, au moment de recevoir le saint Viatique, les yeux pleins de larmes, la voix suffoquée par les sanglots, il raconta tout ce que nous venons de résumer : l'enlèvement du Christ, les propos injurieux, les violences, les blasphèmes et enfin le châtement ; faisant remarquer que ses complices et lui-même avaient été précisément frappés de la peine dont chacun d'eux avait menacé le Christ.

» Et, pour être entendu d'un plus grand nombre, on se rappelle qu'il se fit porter près d'une fenêtre, ouverte sur la rue, et que là, mettant sous les yeux de la foule les ravages de son affreuse maladie, il s'accusa de nouveau et implora le pardon public.

» Il mourut au mois d'octobre 1833, et l'aveugle le suivit dans la tombe au mois de novembre suivant ; mais la mort, qui efface tant de choses, n'a pas effacé leur souvenir, et, après un demi-siècle, on en parle encore, avec une sorte d'effroi. » — Nouvelle application de la loi du talion.

Autre fait bien caractéristique (*). En 1870 un prêtre visitait une ambulance. Il s'approcha du lit d'un soldat :

— Vous semblez vivement souffrir, mon ami, quel est votre mal ?

— Levez la couverture, Monsieur l'abbé, vous verrez.

Le prêtre obéit et voit une large poitrine sans bras.

— Dieu vous a bien éprouvé, mon ami.

— Ce n'est pas tout, Monsieur l'abbé, regardez plus bas.

Le prêtre, épouvanté, voit que les deux jambes manquent aussi :

— Mais comment, dans un pareil état, paraissez-vous si calme ?

— Voici, Monsieur l'abbé, c'était avant la bataille ; nous nous promenions entre camarades ; chemin faisant, nous rencontrons un grand christ ; les camarades l'insultent ; moi, pour faire plus qu'eux, je grimpe à la croix, et je brise au christ, bras et jambes ; le corps du christ tombe à terre... A quelque temps de là la bataille s'engage. La mitraille siffle ; la pensée de la mort me fait réfléchir au crime que j'ai commis : « Mon Dieu, dis-je alors, punissez-moi dès cette heure, mais épargnez-moi dans l'autre vie. » Dieu m'exauça. Les obus furent pour moi les instruments de la miséricorde divine. Pour le salut de mon âme, j'ai été traité comme j'avais traité l'image du Christ.

C'est bien la peine du talion que nous voyons ici appliquée, heureuse peine qui, en frappant le corps de ce pauvre soldat, secoua et réveilla sa conscience, qui, en mutilant ses membres, guérit les plaies de son âme !

Voici un fait plus récent, il se passait en mars 1881, à Casamicciola, petite ville de l'île d'Ischia. Ce fut un affreux cortège qui se déroula le jour du mardi gras dans les rues de la cité.

Au moyen de deux pièces de bois, un paysan fabrique une croix de dérision ; un autre suspend au sommet un masque de carnaval... Voilà la tête du crucifié... et l'horrible simulacre s'avance, accompagné de femmes, habillées en prêtres, qui hurlent des chants sacrilèges.

Trois jours plus tard, un tremblement de terre ébranlait Ischia, et Casamicciola était ensevelie sous ses ruines.

1. Raconté dans la charmante brochure *Le Crucifix*, par le Chanoine J. M. A., Missionnaire apostolique.